

Bureau syndical du 12 septembre 2019

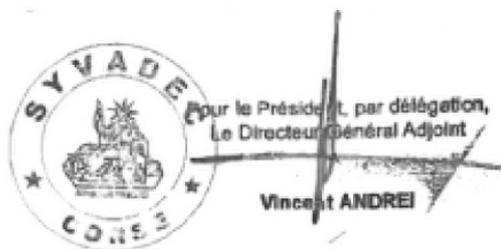
DELIBERATION N° 2019-09-068

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme EcoScola édition V (année scolaire 2019-2020)

Nombre de membres 25			L'an deux mille dix-neuf, le douze septembre à dix heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président le six septembre, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
22	12	12	
Présents : Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, POLI Xavier, GUIDONI Pierre, LACOMBE Xavier, GIORDANI Jean-Pierre, VIVONI Ange-Pierre, MATTEI Jean-François, BERNARDI François et FILONI François.			
Présente : Madame : SOTTY Marie-Laurence.			
Absents : Mesdames : ZUCCARELLI Marie et BATTESTINI Serena. Messieurs : PAJANACCI Jean, MILANI Jean-Louis, GIFFON Jean-Baptiste, VALERY Jean-Noël, FAGGIANELLI François, HABANI Yohan, MICHELI Felix et DE MEYER Jean-Michel.			

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 18/09/2019
 et de la publication de l'acte le: 18/09/2019



Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20190912-2019-09-068-DE
 Date de télétransmission : 18/09/2019
 Date de réception préfecture : 18/09/2019

Monsieur Jean-Pierre GIORDANI, Vice-Président expose :

Depuis 2016 le programme EcoScola a permis de sensibiliser une école sur deux au sein de l'Académie de Corse. En effet 126 établissements se sont engagés dans la démarche et plus de 12 629 élèves ont ainsi été initiés au tri et à la réduction des déchets. De plus, avec la mise en place d'un volet anti-gaspi, 91 cantines ont également été accompagnées.

Le bilan de l'année scolaire 2018-2019, correspondant à l'édition 4 du programme est le suivant :

- 39 écoles (dont 8 accompagnées par les territoires volontaires),
- 4 082 élèves sensibilisés
- 214 enseignants formés
- 23 cantines accompagnées

Cette édition a également permis de faire évoluer les outils pédagogiques conçus dans le cadre du programme : intégration des nouvelles consignes de tri, uniformisation de l'ensemble des supports avec la charte graphique EcoScola, développement de nouveaux supports de type infographies, intégration de la langue corse.

La démarche rencontre toujours un grand succès auprès des écoles et a reçu l'appui du Rectorat, qui demande au SYVADEC de poursuivre le programme pour la nouvelle rentrée scolaire 2019-2020, en y intégrant de nouveaux aspects, dont la mise en place d'un module de maintien auprès des écoles déjà labellisées.

Pour l'année scolaire 2019-2020, les objectifs de cette 5ème campagne sont les suivants :

- Labellisation de 36 nouvelles EcoScola et de 30 cantines
- Dans le cadre du module de maintien : 16 EcoScola 1 et 11 cantines EcoScola 1
- L'organisation des Trophées en juin 2020.

Pour le programme EcoScola édition 5 qui va se dérouler sur l'année scolaire 2019-2020, le montant total de l'opération est estimé à 65 000 € ventilés comme suit :

- 40 000 € pour la partie accompagnement des écoles et labellisation
- 5 000 € pour la partie anti gaspi des cantines
- 20 000 € pour l'organisation des trophées 2020.

Le plan de financement envisagé est une participation à hauteur de 50 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, soit 32.500 €. Le SYVADEC assurera sur fonds propres le solde restant ainsi que le paiement de la TVA pour l'opération globale.

Il est proposé aux membres du bureau d'approuver ce plan de financement, d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter des subventions à hauteur de 50 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1 et 5711-1

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Considérant que la réduction des déchets comporte un volet prévention lié à l'éducation

Considérant que le succès des précédentes éditions et le conventionnement avec le rectorat pour l'E3D

Ouïe l'exposé de Monsieur Jean-Pierre GIORDANI, Vice-Président

Considérant que les crédits seront inscrits au budget,

Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20190912-2019-09-068-DE Date de télétransmission : 18/09/2019 Date de réception préfecture : 18/09/2019
--

A l'unanimité:

- Approuve le Plan de financement afférent au programme Eco Scola V
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financeurs au meilleur taux
- Autorise, Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

François TATTI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20190912-2019-09-068-DE
Date de télétransmission : 18/09/2019
Date de réception préfecture : 18/09/2019